

Titre : Montage et opérations scéniques

Code : 4281	Unités : 40	Durée : 600 heures
Secteur de formation : Arts (04)		
Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires reconnus)		
Année d'approbation : 2026		
Centre de services scolaire reconnu mandaté : de la Côte-du-Sud		
Centre de services scolaire reconnu participant :		
Fonction de travail : Machiniste de scène		

Objectifs du programme d'études : Les machinistes de scène sont appelés à installer des infrastructures d'aménagement temporaire, des structures scéniques ainsi que des composants scénographiques. Elles ou ils peuvent également jouer un rôle d'assistante ou d'assistant auprès du personnel technique et professionnel spécialisé pour l'installation des équipements techniques (gréage, éclairage, sonorisation, vidéo, effets spéciaux), en plus de contribuer à la prestation d'une production artistique ou événementielle, de participer au démontage, au rangement ou au retour des composants.

Conditions d'admission :
Pour être admis au programme d'études *Montage et opérations scéniques*, il faut satisfaire aux conditions suivantes :

1

avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique

ou

avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) de 5^e secondaire

ou

avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique ;

2

avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois

ou

avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation

ou

avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent

ou

satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre de Services Québec.

☒

Ce programme est admissible à la [passerelle CFMS-AEP](#).

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 281-012	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	30
AEP 281-022	Prévenir les risques en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement	30
AEP 281-033	Interpréter de la documentation technique	45
AEP 281-045	Effectuer des travaux d'atelier	75
AEP 281-054	Utiliser de l'équipement d'accès et de manutention	60
AEP 281-066	Installer et désinstaller des infrastructures d'aménagement temporaire	90
AEP 281-074	Installer et désinstaller des structures scéniques	60
AEP 281-085	Contribuer à l'installation et à la désinstallation d'équipements techniques	75
AEP 281-096	Installer et désinstaller des composants scénographiques	90
AEP 281-103	Contribuer au déroulement d'une représentation ou d'un événement	45

Documentation disponible sur demande

☒ Rapport de l'AST ou de l'AP

☒ Programme d'études

☐ Instrumentation RAC

☒ Projet de formation

☒ Guide d'organisation matérielle

☒ Tableau d'harmonisation

☒ Cadre d'évaluation